



— DEPARTEMENT de L'ISERE —

Service Départemental RTM - Restauration des Terrains en Montagnes
 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22 21 54

Direction Départementale de l'Agriculture
 42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09 41 09

Direction Départementale de l'Équipement
 9. Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47 74 18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE LAVARS

N° INSEE 208

LEGENDE	
INONDATIONS	
1 ₁	Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée
1 ₂	Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions
2	Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions
CRUES TORRENTIELLES	
3	Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)
4	Zone d'instabilité du lit - Construction interdite
GLISSEMENTS de TERRAINS	
5 ₁	Glissements importants - Construction interdite
5 ₂	Glissements de faible ampleur et terrains de stabilité douteuse - Construction autorisée sous conditions
AVALANCHES-ÉBOULEMENTS	
6 ₁	Zone dangereuse - Construction interdite
6 ₂	Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions
EFFONDREMENTS	
7	Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA: Construction réglementée = interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

MOULIN - C	Établi	06 1987	ECHELLE 1 / 10000
BESSON - L	Modifié	05 1990	
	Approuvé	198	